

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2021

L'An Deux Mil Vingt-et-un, le neuf de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de MURON, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Angélique LEROUGE, Maire

**Étaient Présents** : Mme LEROUGE Angélique, M. VERRIER Victor, Mme VILLEMONT Christina, M. DUNCAN Patrick, Mme MANGEANT Rachel, M. SALOMON Xavier, M. DUPRAT Henri, M. BOISSEAU Frédéric, Mme FERRAND Gaëlle, M. FAYARD Jean-Claude, Mme BARBEAU Marlyse, Monsieur David BOSDEVEIX.

**Absent(s) Excusé(s)** : Mme AUDEBERT VILLEROY Marine, M. BOUROUMEAU Christophe a donné procuration à M. BOISSEAU Frédéric, Mme BAUBRY Françoise.

**Absent(s)** : /

**Secrétaire de Séance** : Mme MANGEANT Rachel

**Date de convocation** : 26 octobre 2021

**Ordre du Jour** : Décisions modificatives du budget de la commune, Assistance technique Syndicat de Voirie, Questions diverses.

Madame le Maire déclare l'ouverture de séance à 20h. Elle demande si quelqu'un a des remarques sur le compte-rendu du conseil municipal du 12 octobre 2021. Aucune remarque de faite.

Chacun procède à la signature du registre.

Madame le Maire déclare qu'elle retire de l'ordre du jour les décisions modificatives du budget de la commune et qu'un conseil extraordinaire aura lieu le 18 novembre 2021 avec la venue d'une personne de la Trésorerie afin de l'expliquer aux membres du conseil.

### 1) Assistance technique Syndicat de Voirie

Mme le Maire explique en quoi consiste cette assistance qui porterait principalement sur la gestion patrimoniale et sur l'élaboration des programmes d'investissement et d'entretien. La participation par habitant pour Muron est de 0.70€ ce qui fait 942.20€ au total. De plus, au cas où le Syndicat de voirie élaborait le tableau de classement des voies, cela coûterait 14€ par km avec un forfait minimum de 800€ si la mise à jour du tableau est inférieure à 10 ans ou 1 200 € si supérieure à 10 ans.

M VERRIER répond à M BOSDEVEIX que cette assistance existe depuis au moins 5 ans et explique qu'il faut refaire le tableau de classement fait par l'Etat et cela permettra d'avoir de l'aide pour les ouvrages d'art. Ils ont rencontré M. RABOUIN du syndicat de la voirie.

M DUPRAT demande le nombre de kilomètres concernés et Mme BARBEAU veut savoir comment cela se passe pour les chemins privés qui sont utilisés par l'ensemble des riverains.

M VERRIER leur répond que seuls les chemins communaux sont concernés et qu'il faut se fier au tableau de classement initial.

M BOSDEVEIX pense que cela doit faire l'objet d'une commission voirie avec les entreprises.

Mme le Maire ajourne cet ordre du jour qui sera traité après la prochaine commission de voirie. De plus, une personne de la voirie sera présente au prochain conseil municipal.

### QUESTIONS DIVERSES :

#### 1) L'Arrêté pour les portiques sur la place

Mme BARBEAU demande pourquoi l'arrêté pour les portiques de la place n'a pas été abordé en conseil municipal surtout avec le changement de la hauteur.

Mme le Maire précise que l'ancien portique n'était pas réglementaire et que l'arrêté vise à préserver la place du stationnement des véhicules lourds. Mme le Maire précise que l'arrêté est conforme et que des stationnements minutes vont bientôt voir le jour pour des véhicules hors gabarit. Le portique sera ouvert le mardi pour le marché. M. FAYARD ne comprend pas ce changement et trouve que cela est source de problèmes. Il pense que de réduire la largeur aurait été suffisant. Mme BARBEAU dit que les places supplémentaires ne changeront pas le problème car elles ne seront pas réservées exclusivement aux camions.

Mme le Maire dit que le tribunal administratif prendra sa décision et qu'elle est en attente de la réception des panneaux. De plus, lorsqu'elle a effectué la commande du portique, le syndicat de la voirie propose seulement des modèles à 2m10.

Un administré intervient en stipulant que les villes en général les supprime et qu'à Rochefort, ils ont même été condamnés à les retirer.

M. BOSDEVEIX confirme que l'ancien portique avait été fait par les agents et demande si celui du parking de la salle polyvalent peut être remonté à 2m50 lui aussi au lieu des 2m10 actuel.

M. VERRIER précise que lors de la pose sur la place, il a demandé à ce qu'il soit à 2m50 et qu'il aurait fallu faire de même lors de l'installation de celui de la salle polyvalente. Il propose que la clé du portique puisse être fourni en même temps que celles de la salle.

Après vérification, M DUPRAT revient sur les portiques retirés à Rochefort par le tribunal administratif et précise qu'ils étaient placés à 1m90.

## **2) Robinets du cimetière**

Mme BARBEAU dit que plusieurs administrés se plaignent qu'il y ait un seul robinet au cimetière. Mme le Maire lui répond que les canalisations sont défectueuses et qu'il y a de nombreuses fuites, c'est pourquoi celui du bas est condamné. Il faut prévoir des travaux conséquents au prochain budget car il faut changer l'ensemble des canalisations.

## **3) Secrétariat du médecin**

Mme BARBEAU veut connaître l'avancée des décisions pour la demande du médecin concernant la mise en place d'une secrétaire. Mme le Maire lui répond que plusieurs propositions ont été étudiées avec le coût réel et qu'elle leur enverra par mail avant le prochain conseil afin que les membres puissent voter.

## **4) Urgence hébergement d'un administré**

Mme BARBEAU demande des nouvelles de cette personne. Mme le Maire dit qu'il a été placé dans un hôtel vu le caractère d'urgence de la demande et que depuis il est hospitalisé.

M. FAYARD demande qui prend en charge, Mme le Maire lui répond que l'assistante sociale gère le dossier. Elle n'a pas autorisé un placement dans le logement au-dessus de la bibliothèque car il n'était pas aux normes handicapées.

## **5) Devis Chocolats de Noël et repas des aînés**

Mme BARBEAU veut savoir où en est la commande des chocolats de Noël pour les enfants.

M BOSDEVEIX demande quant à lui où en sont les devis pour le repas des aînés le 14 janvier prochain.

Mme VILLEMONT explique qu'un devis a été demandé auprès des restaurants « Le puit fleuri » et du « Vieux puit » à Surgères mais que nous sommes en attente d'un des deux. Pour le devis des petits fours du 11 novembre, Mme VILLEMONT a recontacté « Le puit fleuri » afin qu'ils fassent une proposition plus simple car leur devis est trop élevé, ils ne souhaitent pas réduire leur type de prestation pour rester en adéquation avec leur standing. Un autre prestataire est donc choisi.

## **6) Cérémonie du 11 novembre**

Mme BARBEAU demande l'heure de la cérémonie car elle n'a pas vu d'affichage. M. DUPRAT trouve que l'affichage est trop cavalier et que les supports sont à revoir.

## **7) Aides Cantine**

M BOSDEVEIX annonce qu'il existe des aides de l'Etat pour la cantine et que cela existe depuis plusieurs années. La Mairie a reçu ce jour un mail à ce sujet. M. DUPRAT dit qu'il y a des relances car ce dispositif est peu connu.

## **8) Débernage**

M SALOMON demande où en est le débernage et si le tracteur élagueur est en vente. Mme le Maire lui répond que les devis sont en cours et qu'à ce jour elle n'en a reçu qu'un. Le tracteur va être mis en vente et qu'il y aurait un acquéreur possible.

## **9) Cimetière**

M DUPRAT annonce qu'il a assisté avec un agent à une réunion du FREDON à Saint Sulpice d'Arnoult concernant la végétalisation des cimetières. En 3 ans, les cimetières peuvent être verdis avec la « fétu-

covine » et 2 tontes seulement par an. Le résultat est magnifique, le lieu est paisible. L'installation ne nécessite pas de gros travaux, il faut souhaiter qu'il n'y ait pas eu une utilisation excessive de produits phytosanitaires pour que les grains poussent rapidement.

### **10) Pancarte rond-point**

M. BOISSEAU demande quand les pancartes (flèche bleu) signalant l'îlot central au niveau du rond-point de la fontaine vont être remises car cela peut provoquer un accident. Mme le Maire répond ne pas en avoir connaissance. M BOSDEVEIX dit que c'est pareil rue des tournesols.

### **11) Pigeons**

M BOISSEAU demande où cela en est pour les pigeons. Mme le Maire dit que 81 pigeons ont été tués jeudi dernier, ils ont été ramassés et l'équarisseur est passé mais une trentaine est revenue.

### **12) Réfrigérateur salle des associations**

M BOISSEAU demande si la commune peut mettre à disposition un réfrigérateur dans la salle des associations. Mme le Maire dit que cela peut être envisageable mais qu'il faut voir s'il y a la place et précise que c'est pour l'ensemble des associations, et qu'en aucun cas il ne faut se l'approprier.

M DUPRAT pense que cela va être compliqué à gérer au niveau des assurances vu l'utilisation des différentes associations et trouve cela même dangereux au niveau de l'hygiène.

### **13) Grille de protection dans le local du club de football**

Mme VILLEMONT demande où en est la mise en place de la grille de protection dans le local du club de football. Mme le Maire dit que le devis est trop élevé (2700€) et qu'il va falloir le budgétiser l'année prochaine. M. VERRIER dit que la fenêtre a bien été reçue et qu'elle sera changée en même temps que la grille. Mme VILLEMONT dit qu'il faut faire d'autres devis ou leur proposer une autre solution moins coûteuse.

Madame le Maire donne la parole au public :

Un administré demande qui est Victor VERRIER qui a parlé à son sujet « le camion bleu », M VERRIER précise que le véhicule bleu roule trop vite. L'administré est mécontent de l'arrêté municipal sur la place et ne comprend pas le passage « piéton sans y stationner ». Il demande aussi pourquoi les deux devis reçus étaient pour des portiques de 2m50. Mme le Maire lui répond que les deux prestataires ont présenté les mêmes hauteurs.

Le même administré dit que si la cinquantaine de camions ne peuvent plus venir à la boulangerie ou à l'épicerie le matin, ils iront ailleurs et ce sera une perte sèche pour les commerçants.

Il relève aussi qu'il n'y a pas la pancarte à l'entrée de la commune ni la limitation de vitesse depuis un petit moment. Mme le Maire lui répond qu'ils ont été volés et que les demandes de devis sont en cours.

Il trouve les portiques sur le parking aberrants et vilains dans le paysage. Il reproche que des conseillers se permettent de se garer n'importe où et dit avoir des photos à l'appui.

Une administrée demande si les boulons qui dépassent vont être coupés et précise qu'il y a un parking derrière l'église mais il n'est pas signalé. Elle trouve qu'il n'y aura aucune visibilité pour sortir du parking avec les nouveaux stationnements prévus.

Le boulanger dit être locataire de la mairie et que son chiffre d'affaires va baisser, 235 personnes ont signé la pétition. Il paye des charges et n'a pas reçu d'argent lors de son installation pas comme d'autres. Il dit que c'est strictement interdit de le poser sans panneau de signalisation de danger. La hauteur de l'ancien portique (2m80) ne le dérangeait pas, il pense lui aussi qu'il fallait plutôt limiter la largeur au lieu de réduire la hauteur. A 2m50, les véhicules avec des portes vélos par exemple ne pourront pas passer

Muron est un petit village où il n'y a pas beaucoup de monde et il dit que cela fait 15 jours que son chiffre baisse. Mme le Maire répond que le portique n'a pas été mis en place pour faire fuir les commerces.

Mme VILLEMONT dit entendre sa colère mais n'a pas eu le temps de s'adresser à lui car ce dernier a quitté la salle brusquement, elle demande à l'autre administré ce qu'il souhaite. Il souhaite que le

portique repasse à 2m80 et dit qu'il faudrait verbaliser si stationnement abusif. M BOSDEVIEX dit qu'il faut avoir un policier municipal habilité pour pouvoir verbaliser, ce qui n'est pas le cas dans la commune. Mme VILLEMONT quant à elle appelle au civisme. L'administré demande à Mme le Maire si elle est capable d'enlever le portique avant une poursuite judiciaire et la menace de la venue de la presse au prochain conseil. M DUPRAT pense qu'il faut revoir cette entrée, une entrée et une sortie serait beaucoup plus simple. Mme le Maire dit que la situation du portique sera revue en commission voirie en fin de mois.

Un administré regrette que le message pour la cérémonie du 11 novembre apparaisse sur Facebook avant que sur l'affichage communale. Mme le Maire répond que l'affichage a été fait en même temps. Cet administré demande pourquoi les critiques sur le portique ont été retirées des réseaux sociaux, M VERRIER répond que le post a été retiré car la photo ne correspondait pas. M BOSDEVEIX dit à M VERRIER son désaccord envers lui, et lui rappelle qu'il faut savoir prendre les bonnes et les mauvaises critiques.

Le même administré ne comprend pas que la commune soit prête à mettre en place une secrétaire pour le médecin, Mme le Maire lui répond qu'il y aura une contrepartie.

Une administrée demande si la commune a interdit la venue du camion d'outillage devant la cantine car il ne vient plus. Mme le Maire répond par la négative et lui dit qu'il y a aucune raison à cela. L'administrée informe que lors du loto du week-end précédent, les barres de sécurité de sortie de secours n'avaient pas été retirées et demande si un contrat stipule cela. Mme MANGEANT répond par la négative.

Un défibrillateur est prévu à la salle polyvalente en 2022.

Clôture de la séance à 21h25.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 18 novembre 2021 à 19h00.